

## Des Zones Humides ...

Depuis quelques années, la notion de Zone Humide est de plus en plus mise en avant et tend à devenir une priorité dans les programmes de gestion.

### Pourquoi tant d'intérêt?

Outre l'immense biodiversité que l'on rencontre dans ces milieux d'interface entre terre et eau, de nombreuses fonctions sont annexes et en font des sites à fort enjeu. On peut citer la régulation des crues, l'épuration des eaux ou encore le rôle de réserve en période sèche.

En plus de ces services rendus vis à vis de l'eau, une Zone Humide voit passer de nombreux usagers fréquentant ces milieux. On peut citer l'agriculteur en recherche de pâtures, le chasseur et le pêcheur et de plus en plus souvent le touriste, qui sort des pratiques habituelles pour se diriger vers la découverte des paysages naturels. L'esthétique, le récréatif et l'éducatif s'harmonisent dans ces milieux si particuliers.

## ... une Stratégie de Gestion

Ayant réalisé l'intérêt des Zones Humides, les communes du pourtour de l'étang et l'Agence de l'Eau se sont engagées en leur faveur. Une Stratégie de Gestion de ces milieux a vu le jour. Cette stratégie pluri annuelle constituera maintenant l'outil idéal pour mener des Plans de Gestion et Actions Transversales sur l'ensemble des Zones Humides du bassin versant.



## RIVAGE Salses-Leucate

Quand gestion rime avec concertation...

**RIVAGE**, ou Regroupement Intercommunal de Valorisation, d'Aménagement et de Gestion de l'Etang de Salses-Leucate.

### Son périmètre d'action:

Syndicat mixte de gestion des milieux aquatiques et naturels sur les communes de Caves, Fitou, Leucate, Salses-le-Château, Treilles, Opoul-Périllos, Le Barcarès, Saint-Hippolyte et Saint-Laurent-de-la-Salanque, soit l'ensemble du bassin versant de l'étang de Salses-Leucate

### Ses compétences:

- Un SAGE ou Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Une Stratégie de Gestion des Zones Humides
- Un Document d'Objectifs Natura 2000

### Le but:

Mener une gestion cohérente et efficace de l'eau et de la biodiversité en lien avec les acteurs locaux.

## Contact et renseignements



- **Syndicat RIVAGE**  
Hôtel de ville  
11370 LEUCATE
- Tél. 04.68.40.49.72  
Fax. 04.68.40.59.12
- [rivage@mairie-leucate.fr](mailto:rivage@mairie-leucate.fr)

[www.rivage-salses-leucate.fr](http://www.rivage-salses-leucate.fr)

ne pas jeter sur la voie publique



# Zones Humides ... et exonération d'impôts



Un levier de préservation d'espaces naturels

# EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

Maintenir et restaurer les Zones Humides est primordial pour l'eau et la biodiversité, un des leviers de préservation identifié est une exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) sont mises en place spécifiquement sur ces milieux moyennant des engagements de préservation. Cette taxe concerne les terrains non construits qu'ils soient artificialisés ou non.

## Etes-vous propriétaire de Zones Humides ?

Le syndicat **RIVAGE** vous invite à vérifier si vos parcelles se trouvent en Zone Humide en quelques clics:

[http://www.aht.li/2101915/Zones\\_Humides\\_RIVAGE.kmz](http://www.aht.li/2101915/Zones_Humides_RIVAGE.kmz)



**Avec Google Earth**

(téléchargez le fichier ci dessus et ouvrez-le avec le logiciel Google Earth)



**Avec Google Maps**

(tapez cette adresse dans la barre de recherche de Google Maps)

OUI

NON

## Exonération de la taxe sur les Zones Humides

La Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) est constituée de 3 parts : régionale, départementale et communale. Depuis 1996, sur les Zones Humides (hors tourbières), elle n'est plus constituée que de la part communale. Depuis 2006, des exonérations particulières sont accordées sur la part communale par période de **5 ans**, renouvelable. L'État compense les déficits de trésorerie des communes par une dotation intervenant un an après la décision d'exonération.

## Nature de la Zone Humide

Comment se présente la Zone Humide concernée?

- Prés et prairies naturelles, herbages et pâturages
- Vergers et cultures fruitières d'arbres et d'arbustes
- Landes, pâtis, bruyères, marais, terres vaines et vagues
- Lacs, étangs, mares, abreuvoirs, fontaines, canaux



## Ces Zones Humides sont-elles préservées ?

Plusieurs types de zonages permettent d'améliorer le taux d'exonération:

OUI

NON



Site inscrit ou  
Site classé



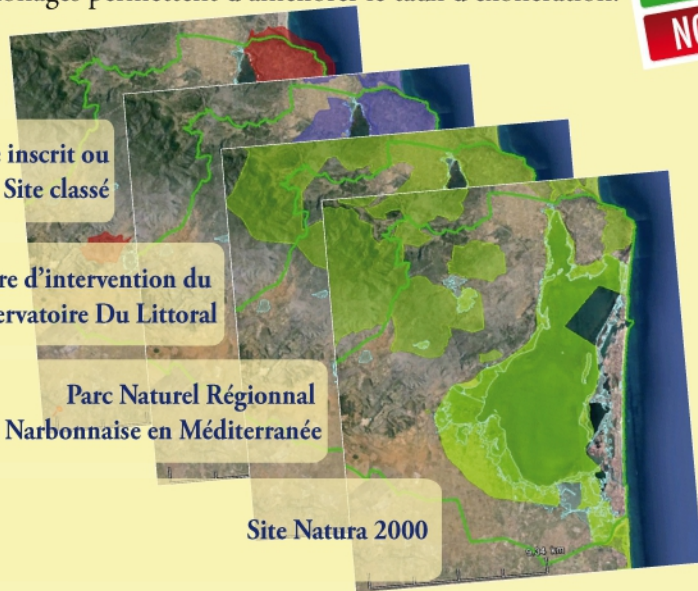
Périphérie d'intervention du  
Conservatoire Du Littoral



Parc Naturel Régional  
de la Narbonnaise en Méditerranée



Site Natura 2000



## Une exonération sur 5 ans ...

### ... un engagement sur 5 ans

Pour bénéficier de cette exonération, le propriétaire (avec le preneur en cas de location des parcelles) doit souscrire un engagement de gestion avec le service des impôts à communiquer avant le 1er janvier de l'année d'imposition.

### L'engagement porte sur les points suivants :

- la conservation du caractère humide des parcelles;
- le maintien des prés et prairies naturels, herbages, landes, marais, pâtis, bruyères et terres vaines et vagues;
- le respect des mesures prévues en lien avec les objectifs de la Stratégie de gestion des Zones Humides périphériques à l'étang de Salses-Leucate.